

UNIVERSITÉ DE CALIFORNIE À LOS ANGELES
PARTICIPANTS À LA RECHERCHE
CHARTRE DES DROITS

Ces droits sont ceux de chaque personne à qui l'on demande de participer à une étude de recherche médicale. En tant que participant(e) à la recherche, j'ai les droits suivants :

1. J'ai le droit d'être informé(e) de ce que la recherche essaie de découvrir.
2. J'ai le droit d'être informé(e) sur les procédures, médicaments et/ou dispositifs de la recherche et de leurs éventuelles différences avec ce qui se fait en médecine standard.
3. J'ai le droit d'être informé(e) sur les risques, malaises ou effets secondaires auxquels susceptibles de se produire à cause de la recherche.
4. J'ai le droit d'être informé(e) des avantages éventuels que je peux raisonnablement attendre de ma participation.
5. J'ai le droit d'être informé(e) sur les autres options dont je dispose et en quoi elles peuvent être meilleures ou pires que ma participation à la recherche. Ces options peuvent inclure d'autres procédures, médicaments ou dispositifs.
6. J'ai le droit d'être informé(e) du type de traitement qui sera disponible si la recherche provoque d'autres complications.
7. J'ai le droit d'avoir l'occasion de poser des questions sur la recherche ou la procédure. Je peux poser ces questions avant le début de la recherche ou à tout moment pendant la recherche.
8. J'ai le droit de refuser de participer à la recherche ou d'interrompre ma participation à tout moment. Cette décision n'aura pas d'autre incidence sur les soins que je recevrai ou avec mes relations avec mon médecin ou cet établissement.
9. J'ai le droit de recevoir une copie du formulaire de consentement écrit daté et signé pour la recherche.
10. J'ai le droit de ne pas subir de pression pour prendre ma décision de participer ou non à l'étude de recherche.

En cas de question ou de préoccupation, je peux m'adresser au chercheur ou à l'assistant(e) de la recherche. Je peux aussi m'adresser à l'OPRS (Office for the Protection of Research Subjects, Bureau de protection des sujets de recherche) qui contribue à protéger les participants aux études de recherche. Je peux joindre l'OPRS en appelant le +1 310-825-8714 de 8h00 à 17h00, du lundi au vendredi. Si j'appelle ce bureau sans savoir parler anglais ou espagnol, quelqu'un doit me servir d'interprète. Je peux aussi écrire à l'OPRS, 1000 Kinross Avenue, Suite 102, Box 951694, Los Angeles, CA 90095-1694, États-Unis d'Amérique.